

## **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 4 octobre 2019**

### **Bibliothèque**

Nous vous rappelons que la bibliothèque communale du Soleil sera fermée durant tout le mois d'octobre en raison de travaux.

### **Ligne de bus**

Le concept de desserte locale entre les localités de Villeret et Saint-Imier est toujours en étude par le bureau Dudler de Bienne. Il a été précisé, lors d'une récente séance réunissant les différents partenaires, que c'est en novembre prochain que sera livré le rapport final ainsi que l'impact financier de ce projet.

### **Délégation**

M. Carlos Chatelain représentera la commune à l'assemblée générale du Service d'action sociale Courtelary, le jeudi 24 octobre à Courtelary.

### **Route cantonale**

Le Conseil municipal a demandé à l'Office des ponts et chaussées d'aménager une chaussée à voie centrale banalisée, depuis le centre de la localité jusqu'à la sortie en direction de Cormoret. C'est une réponse négative qui nous est parvenue de l'OPC. Le carrefour du centre du village a une fréquentation élevée et le secteur du restaurant « l'Eléphant » comporte un dos d'âne et une courbe avec un déficit de visibilité. Mais la situation sera réétudiée conjointement à la construction de la voie cyclable entre Cormoret et Villeret.

### **Ruisseau**

Nous avons reçu une décision de subvention maximum de 24'750 francs de la part de l'Office des ponts et chaussées pour les travaux d'entretien du ruisseau Le Bez, nécessaires suite aux orages du 21 juin et 28 juillet 2019.

### **Versement compensatoire**

L'intendance des impôts nous a informé du prochain versement de la compensation 2018 pour les frontaliers français, qui sera de 335'700 francs pour notre commune, soit légèrement moins que les 350'000 francs qui figurent dans le budget 2019.

### **Bureau de vote**

Feront partie du prochain bureau de dépouillement des élections du dimanche 20 octobre prochain, Mmes Cristina Aranda et Steiner Lucie ainsi que MM Gaël Zwahle et Raynald Pellissier.

## **Allocations**

Nous vous rappelons une dernière fois, les bons des allocations familiales communales sont à échanger à l'administration communale jusqu'au 31 octobre prochain, dernier délai ! Il ne sera plus possible de faire valoir un bon à partir du 1<sup>e</sup> novembre 2019. Profitez de venir l'échanger ces prochains jours, le bureau reste ouvert pendant les vacances d'automne.

Conseil municipal

Villeret, le 30 septembre 2019